

Rémunération des soignants : le secteur médico-social doit bénéficier d'un plan d'urgence équivalent à l'hôpital public

Alors que la situation est critique pour de nombreuses structures et que les difficultés de recrutement vont croissantes, les acteurs privés du grand âge déplorent de ne pas être intégrés au choc d'attractivité de 1,1 milliard d'euros annoncé par l'exécutif ce jeudi 31 août 2023. Une fois de plus, le secteur grand âge pâtit d'un système français hospitalo-centré et devra faire face à une concurrence déloyale sur le marché de l'emploi organisée par l'État si un plan équivalent n'est pas mis en place pour le secteur médico-social.

Depuis 2021 déjà, les dotations publiques ne permettent plus d'absorber l'évolution du coût des soins dans le secteur grand âge. En effet, en vertu de l'égalité devant les soins, ce sont les dotations publiques qui financent la rémunération des personnels soignants, et ce, quel que soit le statut de la structure. Or, en 2023, l'écart entre l'augmentation des salaires prévus par la convention collective et la revalorisation de la dotation atteint 8 % au détriment de nos établissements.

Cette insuffisance de dotations est d'autant plus dommageable qu'elle s'ajoute à des difficultés à la fois conjoncturelles – l'inflation – et structurelles – des besoins en recrutement immenses et en constante augmentation. Selon les estimations de la DARES, près de 350 000 postes seront à pourvoir d'ici 2030 : 200 000 dans les EHPAD et 150 000 dans le secteur du domicile.

Les acteurs privés du grand âge interpellent les pouvoirs publics pour que leur soient apportées des solutions pour répondre urgemment au choc d'attractivité dont a besoin le secteur. Leur attente est d'autant plus grande que l'abandon d'une loi grand âge et les très nombreux reports de la PPL bien-vieillir ont créé une forte inquiétude pour les professionnels du secteur. Dans ce contexte, le PLFSS 2024 jouera un rôle déterminant.

Pour Jean-Christophe Amarantinis, président du SYNERPA : *« Nos viviers de recrutement sont les mêmes que pour le secteur hospitalier. À travers cette mesure, certes souhaitable pour l'hôpital public, le gouvernement organise une véritable concurrence déloyale au détriment des établissements médico-sociaux, ce qui va amplifier nos difficultés de recrutement. Nous demandons un plan d'urgence équivalent pour notre secteur déjà fortement fragilisé par une succession de crises, mais qui est pourtant indispensable pour faire face au vieillissement de la population et peut être pourvoyeur de nombreux emplois porteurs de sens et non délocalisables. »*

À propos du SYNERPA

Créé en juin 2001, le SYNERPA est la première confédération de l'hébergement, de l'aide et de l'accompagnement de la personne âgée. Il regroupe les principaux acteurs privés français des EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), des résidences services seniors (RSS) avec le SYNERPA RSS, des services et soins à domicile avec le SYNERPA Domicile. Le SYNERPA rassemble au total 3 500 adhérents, dont 2 000 EHPAD, 300 résidences seniors, 170 maisons partagées et 1 060 agences de services et soins à domicile, soit plus de 300 000 personnes hébergées et aidées et 150 000 salariés. Depuis 2019, le Conseil national des établissements thermaux (CNETH) qui représente 110 établissements est également un syndicat affilié du SYNERPA.

Contacts presse

HAVAS Paris – Quentin ZIMMERMANN – Tél. : 06 44 26 51 41 – Email : quentin.zimmermann@havas.com
SYNERPA – Elisabeth Roy – Tél. : 06 17 49 56 64 – Email : roy@synerpa.fr